



Digne-les-Bains, le 4 août 2017

**Election municipale partielle intégrale à Saint-Geniez :**

**Le premier tour aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017**

Les électeurs de la commune de Saint-Geniez sont convoqués le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour élire 7 conseillers municipaux. Ils peuvent voter par procuration selon les conditions habituelles.

Les candidatures doivent être déposées à la sous-préfecture de Forcalquier aux heures habituelles d'ouverture au public :

- les lundi 11 et mardi 12 septembre 2017 de 9h à 11h et de 14h à 16h ;
- le jeudi 14 septembre 2017 de 9h à 11h et de 14h à 18h.

Pour ce dépôt, les candidats remplissent l'imprimé Cerfa n°14996\*1 qu'ils téléchargent sur internet ou retirent en mairie ou à la sous-préfecture et doivent se faire délivrer une attestation d'inscription sur la liste électorale de la mairie qu'ils joignent à leur candidature.

Contact presse : Frank HAILI - 04 92 36 73 16

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence